**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande **Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes

**Band:** 142 (2016)

**Heft:** 7: Extension du canal de Panama ; Assainissement du pont de la

Tuffière

Rubrik: Statler et Waldorf

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Le prix de la remise et la remise des prix

La chronique critique de Pierre Frey



En matière d'inventaire d'architecture et de protection des monuments et sites, comme en matière ferroviaire, «un train peut en cacher un autre». Sur les réseaux sociaux, les défenseurs défaits du statut quo postent des photos lamentables relatant la démolition de la halle des locomotives de la gare CFF de Lausanne, défunte note \*2\* de l'inventaire cantonal d'architecture. Qu'importe si en 2009, ils en ignoraient l'existence et ne se doutaient pas le moins du monde des qualités qu'ils pourraient lui prêter. L'inventaire d'architecture du canton de Vaud a été conduit sur plusieurs décennies. Sans même entrer en matière sur la qualité des prestations, la seule variation des critères suffirait à en interroger la pertinence. Après un travail de terrain effectué par des agents dont on admettra par convention qu'ils ont opéré suivant une méthode raisonnablement homogène, les «notes» ont été partout l'objet de négociations avec les autorités communales. Ces «notes» sont le résultat d'une «science» auto-proclamée «histoire de l'art monumental régional», qui curieusement n'existe que dans le seul canton de Vaud et dont les résultats sont négociés avec des représentants des municipalités. C'est en somme un cheval dessiné par un comité.

Il semble qu'il n'existe pas de procédure de déclassement, l'inventaire d'architecture est un art bureaucratique, on ne peut qu'y progresser. Seuls les imbéciles et les vandales amnésiques peuvent se réjouir d'un tel état de fait; ils ne s'en privent pas. Pas une semaine ne se déroule sans qu'un confrère architecte malchanceux et animé de l'impérieux besoin d'exercer ses talents au détriment d'une œuvre du passé ne rappelle que l'autorité n'en ferait qu'à sa tête puisqu'elle a fait démolir la-halle-des-locomotives-classée-note-deux.

Depuis le début de cette affaire, j'ai évoqué le fait que ladite halle avait été édifiée en période de dèche financière des tous jeunes Chemins de fer fédéraux et qu'on avait probablement mis en œuvre des matériaux de réemploi pour réduire la facture. Le relevé archéologique a mis en évidence des anomalies dans l'organisation de la structure qui pourraient confirmer cette hypothèse. Pour le reste, la-halle-des-locomotives-classée-note-deux était un édifice d'un morne fonctionnalisme, très modestement agrémenté de quelques éléments décoratifs

standard. Aucune comparaison possible avec la spectaculaire rotonde de Chambéry, la halle de Bâton Rouge ou de dépôt construit à Bienne par Edouard Lanz. Les auteurs de l'inventaire, par ingénuité ou par ignorance, l'ont surévaluée et les services municipaux ont admis une note \*2\* dans la mesure où ils estimaient que les conséquences ne s'exerceraient sans doute jamais.

Le lancement d'un concours d'architecture pour un Musée des Beaux-Arts sur ce site allait vite révéler les contradictions dont il était chargé. Par force on rédigea un programme à la fois ambigu et pervers et le résultat fut sans surprise: consternant. Pour formuler l'unique proposition cohérente au point de vue spatial urbain et architectural, le bureau qui fut finalement proclamé vainqueur se situait à l'extrême limite du «hors jeu» et postulait ouvertement, à un détail commémoratif près, la caducité de la-halle-des-locomotivesclassée-note-deux. Le projet mettait en valeur la parcelle, proposait une viabilisation inespérée et ouvrait une perspective inattendue qui allait permettre des développements intéressants. La rupture principale a consisté à allouer cet espace à la ville et à en effacer la nature «d'installation ferroviaire». Par son orientation, la-halle-des-locomotives-classée-note-deux eût pu convenir à un musée des locomotives, pas à un Musée des Beaux-Arts. La remise du prix au lauréat se fit au prix de la remise. Il n'y a décidément pas de regret à formuler de ce fait. Mais si «un train peut en cacher un autre», il faut savoir le voir. L'inventaire vaudois d'architecture est dans un état d'obsolescence avancé, et cette situation ne résulte pas de la démolition de la-halle-des-locomotives-classée-note-deux. Il résulte des conditions dans lesquelles cet inventaire a été réalisé. Sa révision et sa mise à jour sont une entreprise urgente qui nécessite des moyens importants et une volonté politique précise, parce que pour être cohérente, elle doit être menée dans un délai court et précéder une éventuelle refonte de la loi sur les monuments, le patrimoine et les sites.

Pierre Frey, historien de l'art

L'auteur de cette rubrique exprime ici sa propre opinion. Cette dernière ne reflète pas forcément celle de la rédaction

**Paraissent chez le même éditeur** TEC21, Staffelstrasse 12, cp 1267, 8021 Zurich, *www.espazium.ch* dipl. EPFL |

Selnaustrasse 16, cp 1884, 8027 Zurich

espazium – Les éditions de la culture du bâti. Staffelstrasse 12, 8045 Zurich, tél. 044 380 2155.

égie des annonces Zürichsee Werbe

de la sia Société

pazium